

Une équipe mobile au service des demandeurs d'asile et des réfugiés

Nul ne conteste que les demandeurs d'asile hébergés en CADA bénéficient d'un accompagnement plus adapté que les autres lors du traitement de leur demande d'asile. Comment rétablir l'égalité des chances ?

Des travailleurs sociaux du CADA/PSTI de Brou-sur-Chantereine, sur une idée d'Élisabeth Murcia, mettent au point, en 2014, un dispositif adapté à la situation en Seine-et-Marne où les demandeurs d'asile sont plus d'un millier à être hébergés hors CADA.

L'idée : compléter le maillage territorial des CADA par un réseau d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, bénévoles...) sensibilisés par une équipe mobile : le « pôle asile mobile ». Simultanément, grâce à un financement de l'agence régionale de santé, ils dressent un second projet : des permanences d'accueil pour des victimes de violences politiques, animées par un « pôle écoute mobile », en relation avec les acteurs de terrain.

Naissance en juillet 2015 du « pôle asile mobile »

Une équipe de deux travailleurs sociaux du CADA de Brou-sur-Chantereine se met en place et s'allie à l'association Ville-Hôpital de Torcy (l'AVIH). En juin 2015, bonne nouvelle ! Le projet est retenu par le Fonds Asile Migrations Intégration qui accepte de financer 75 000 € sur un coût de fonctionnement la première année de 100 000 €. Il se développe en trois actions.

1. Des actions en binôme auprès de ménages individuels et de groupes de migrants

L'ouverture de sites d'accueil sur le département conduit le pôle asile mobile à former et soutenir des équipes non expérimentées en droit d'asile. La Croix-Rouge départementale de Seine-et-Marne est la première association à faire appel à lui. A Champagne-sur-Seine pour des familles syriennes venues d'Allemagne et à Jouy-sur-Morin, pour des migrants qui occupaient un lycée désaffecté à Paris. Bilan fin juin 2016 : deux journées d'information de groupes de migrants et une vingtaine d'accompagnements en tutorat de ménages individuels.

2. Des sessions d'information

Les sessions démarrent à la mi-novembre 2015. Très vite, on s'y inscrit en nombre. Quatorze

sessions sont organisées en 8 mois, un succès par leur niveau de fréquentation et la qualité des échanges. Objectifs : permettre à chacun de disposer de mêmes éléments de vocabulaire, de comprendre le droit d'asile et découvrir la géopolitique des migrations pour mieux accompagner.

3. Le soutien psychologique des acteurs de terrain

L'un des objectifs du pôle asile mobile est de prévenir les risques d'épuisement professionnel. Nombre d'acteurs de terrain se disent en souffrance face à la détresse des demandeurs d'asile. Réunis en groupes de parole (5 sessions en huit mois pour 50 personnes), ils reçoivent une formation sur le traumatisme psychique puis discutent d'études de cas. Venant souvent d'un même secteur géographique, la participation à ces échanges atténue leur sentiment d'isolement, favorise une réflexion commune et fait naître un travail en réseau.

Quels sont les facteurs à l'origine de leur épuisement « émotionnel » ? Comment juger l'action menée ci-dessus ? Pour y répondre, l'équipe du pôle asile mobile confie à l'École supérieure du travail social (ETSUP) la réalisation d'une étude, à échéance fin 2017.

Démarrage simultané du « pôle écoute mobile »

PSTI répond à l'invitation du Centre Primo Levi de participer avec trois autres associations au projet « *Au-delà des frontières : accompagner et soigner autrement* ». Une convention avec l'Union Européenne est signée en juillet 2015 sur 18 mois. Le montant de l'opération atteint 76 500 €, y compris un cofinancement par l'Agence régionale de santé.

L'idée de PSTI : créer des permanences d'écoute. Le public : des réfugiés et des demandeurs d'asile non hébergés en CADA. Ils ont vécu des violences politiques. Des partenaires les orientent vers le pôle écoute mobile qui, après

évaluation, les dirige, si nécessaire, vers un centre de soins et coordonne l'accès aux droits.

Trois permanences sont ouvertes : deux à Mitry-Mory et à Meaux, une dans un centre d'hébergement d'urgence géré par la Croix-Rouge à Jouy-sur-Morin avec de jeunes adultes demandeurs d'asile. D'autres ménages sont accompagnés sur leur lieu de vie. Au total, 60 ménages sont orientés sur le dispositif en 2016.

On observe, chez les personnes accueillies, des traumatismes, un sentiment d'isolement, des violences intra-familiales, un manque de ressources en elles-mêmes pour solliciter un soutien extérieur. Chez les enfants, la manifestation d'un profond mal-être.

Un impact réel sur les bénéficiaires. Un projet bénéfique aux professionnels

C'est ce que conclut l'expert chargée de l'évaluation du projet. Elle constate, notamment, les bienfaits de l'opération du point de vue de la rupture de l'isolement, du développement du lien social et de la solidarité, de la baisse des tensions. Elle note les effets positifs du projet sur la parentalité par le traitement des conflits conjugaux et d'éducation, l'intérêt de ce dispositif pour repérer les situations à risques et leur prise en charge par des dispositifs adaptés.

Selon elle, ce projet apporte aux professionnels qui orientent ces personnes et continuent à les suivre, une meilleure connaissance des parcours d'exil et des différences culturelles. Il apparaît comme un lieu ressource qui favorise la mise en réseau des acteurs de terrain.

Une expérimentation à étendre

L'article 1 A2 de la Convention de Genève définit le « réfugié » comme « Toute personne, qui, craignant avec raison d'être persécutée ... ».

Ces mots – *Toute personne* – posent le principe de la non-discrimination et de l'égalité de traitement des demandeurs d'asile.

Ces deux dispositifs, peu coûteux, répondent à cet enjeu, se confortent mutuellement et servent efficacement la politique de l'asile.

Une expérimentation plus large, prenant appui sur quelques CADA, permettrait à l'État d'en dresser un bilan multidimensionnel, tant économique que sur le plan de l'efficacité.

L'équipe du CADA Nord-77